

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-1681/SG/FP constatant la reprise de ses fonctions par un chef de division de classe normale .

n° 69-1681/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
21 novembre 1969

Numéro JO
n° 25 du 09/12/1969

Date du numéro
9 décembre 1969

TEXTE INTÉGRAL

Est constatée, pour compter du 29 octobre 1969, date. de son retour dans le Territoire, la reprise de ses fonctions antérieures de chef du 2e arrondissement urbain du District de Djibouti (Ministère des Affaires intérieures) par M. René Villacampa, chef de division de classe normale, 3e échelon.